Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le
ID : 004-210400271-20231212-412023-DE

MAIRIE DE BEVONS
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE **N° 41/2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.
Présents : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric
Absents excusés : Mesdames LEAL Séverine, MAZIERE Audrey, Monsieur PLAUCHE Jonathan
Procuration : Madame LEAL Séverine à Monsieur PLAUCHE Régis
Convocation et affichage : 07/12/2023
Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8

OBJET : PASSAGE AUX LEDS DES ECLAIRAGES PUBLICS - DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT 2024

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la politique nationale de planification écologique, le Gouvernement a créé un fonds d'accélération de la transition écologique, le Fonds Vert, dont l'objectif est d'offrir à toutes les collectivités les ressources nécessaires pour accélérer leur adaptation au changement climatique.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de rénovation des 41 éclairages publics communaux avec le passage aux ampoules leds. Il indique que le remplacement des ampoules actuelles par des ampoules leds permettrait de réduire l'impact énergétique de la Commune par la baisse d'environ 75% de la consommation d'énergie sur ce poste, de diminuer les dépenses d'électricité et de limiter l'impact de la variation des prix de l'énergie dans le temps.

Par ailleurs, cette solution serait plus avantageuse financièrement et environnementalement que la mise en place de nouvelles lanternes leds.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise URBELEC d'un montant de 3346,50 € HT.

Pour cela, il convient de formuler une demande d'aide financière dans le cadre de l'axe 1 - Rénovation parcs luminaires d'éclairage public du Fonds Vert 2024, sachant que le plan de financement prévisionnel est arrêté comme suit :

Dépenses	Montant en € HT	Ressources	%	Montant en € HT
Passage aux leds des éclairages publics	3346,50	Fonds Vert 2024	80 %	2677,20
		Autofinancement	20 %	669,30
Total (coût du projet)	3346,50	Total	100 %	3346,50

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **Approuve la proposition de travaux de passage aux leds des éclairages publics ;**
- **Valide le devis de l'entreprise URBELEC pour un montant des travaux de 3346,50 € HT ;**
- **Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert 2024 ;**
- **Approuve le plan prévisionnel de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus ;**
- **Charge le Maire de réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,
BEVONS le 14 décembre 2023,
Le Maire,
Marc HUSER

MAIRIE de BEVONS 04200 (Alpes de Hte Provence) REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secrétaire
Patrick SCOTTI